



Regroupement familial

Par Dumarty

Bonjour,

J'ai fais une demande de regroupement familial en 2025 qui a été accepté par la préfecture ,donc avis favorable et depuis le mois de novembre passé,ma famille n'avait pas fait la demande de visa au niveau de l'ambassade de mon pays d'origine pour un problème de passeport et maintenant que ce problème des passeports est résolu,je souhaite qu'elle dépose la demande le plus tôt possible, mais par ailleurs je suis un peu dubitatif dans la mesure où,actuellement je suis en formation et je bénéficie de l'ARE ,est ce que ça va impacter négativement sur le dossier

Merci de vos réponses